

(1)

(N° 174.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MAI 1892.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1892⁽¹⁾.

AMENDEMENT.

Nous avons l'honneur de proposer un amendement à l'article 8 du Budget des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1892 :

« Subsidés aux communes en vue de travaux d'amélioration et d'entretien
» de la voirie vicinale, 500,000 francs. »

A. ANCION.
ERNEST MELOT.
E. DUMONT.
H. CARTUYVELS.
E. DERBAIX.
THIENPONT.

⁽¹⁾ Budget, n° 123.
Rapport, n° 159.